



L'ancien président à vie d'Haïti, Jean Claude Duvalier, a répondu vendredi à une convocation du juge d'instruction Jean Carves qui lui a ordonné de ne pas quitter la capitale, a appris Haïti Press Network.

Des dizaines de partisans avaient suivi le déplacement au palais de justice au bicentenaire de M. Duvalier qui se trouvait au volant de sa voiture. L'ancien chef de l'état était accompagné de Véronique Roy.



M. Duvalier a été entendu en présence de ses avocats au cabinet du juge d'instruction dont maitre Reynold Georges quelques jours après une sortie effectuée à Jacmel où il a été accueilli par plusieurs centaines de personnes.



Le juge Carves a demandé à Duvalier de rester dans les limites de Pétion-Ville en attendant la publication dans les prochains jours d'une ordonnance qui dira si l'ancien dictateur sera jugé pour les plaintes de crimes, arrestations illégales et détournements de fonds déposées contre lui.